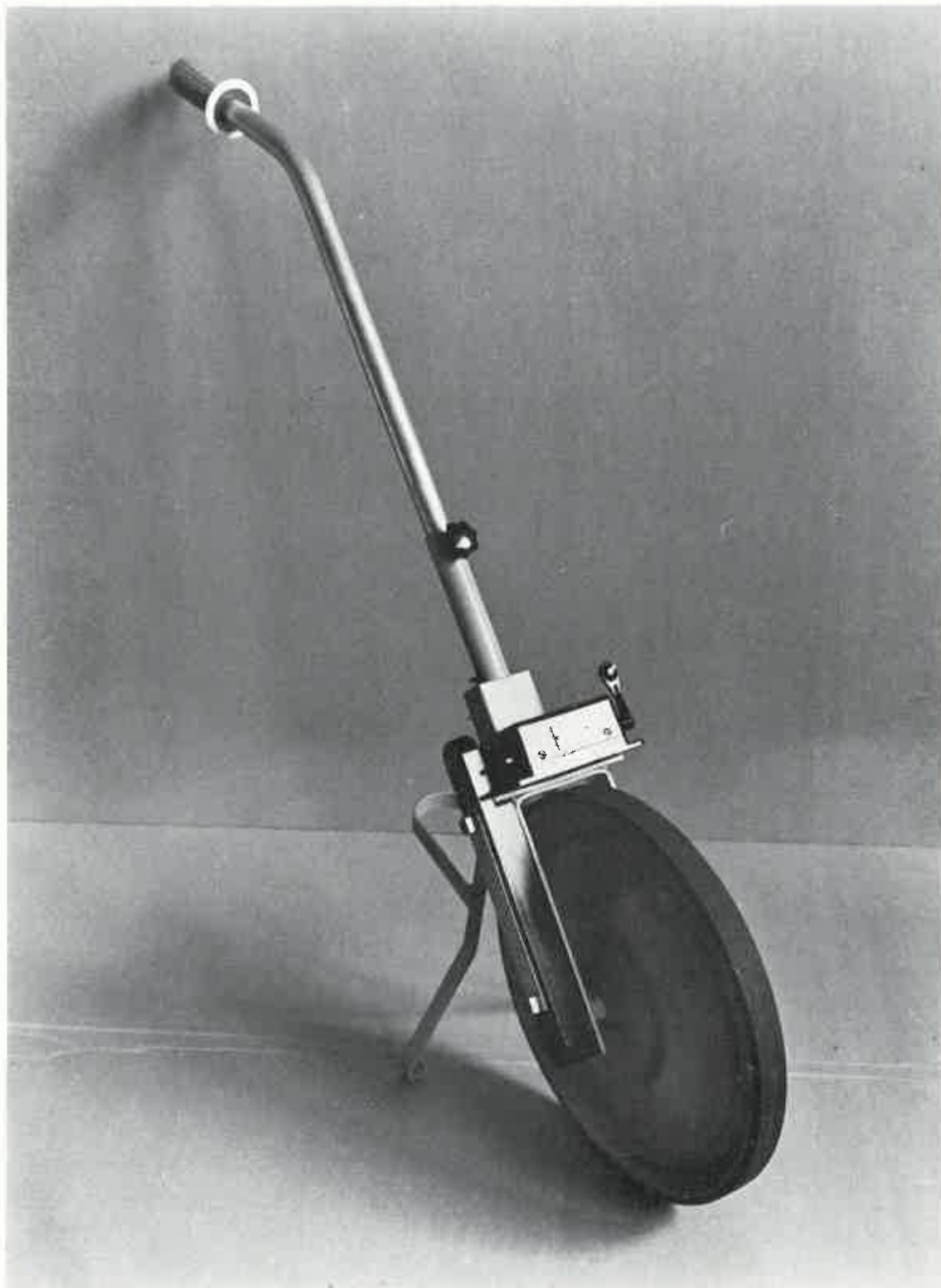


N° 3767

Odomètre NESTLE 593 000



## DECISION D'APPROBATION DE MODELE

n° 80.1.03.221.1.4 du 25 août 1980

**Odomètre NESTLE, type 593 000  
(Précision ordinaire)****Constructeur :**

NESTLE, 7295 Dornstetten (R.F.A.).

**Représentant en France :**

Etablissements DESAUGE LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias, 94170 Alfortville.

**Caractéristiques :**

Les odomètres NESTLE type 593 000 servent à mesurer la longueur des pistes, routes et allées.

Les caractéristiques de ces instruments sont les suivantes :

— circonférence de la roue mesureuse :	1	m
— longueur minimale mesurable :	2	m
— échelon :	1	cm
— vitesse maximale d'emploi :	5	km/h
— capacité du compteur :	99 999,99	m

L'odomètre NESTLE est constitué de :

- une roue mesureuse à double paroi en tôle d'acier avec bandage plein en plastique, la largeur de la surface de roulement étant de 20 mm,
- un bras support démontable,
- un compteur commandé par une courroie crantée protégée par un carter en tôle d'acier,
- un frein permettant d'immobiliser la roue par rapport à la fourche au début et à la fin de la mesure,
- une flèche solidaire du bras support permettant de repérer le début et la fin du parcours mesuré.

**Caractéristiques du compteur :**

Ce compteur mécanique comporte :

- quatre rouleaux chiffrés à mouvement discontinu pour l'affichage des mètres,
- un rouleau à mouvement continu pour l'affichage des centimètres, gradué en centimètres, chiffré en centimètres tous les cinq centimètres,
- un dispositif mécanique de remise à zéro.

**Plaque d'identification :**

Elle est fixée au carter par deux coupelles de plombage et porte les renseignements suivants :

- nom du fabricant,
- nom et adresse du représentant en France,
- numéro et type de l'odomètre,
- année de construction,
- circonférence de la roue mesureuse,
- vitesse maximale d'emploi,
- numéro et date de la décision d'approbation,
- longueur minimale mesurable.

**Plombage :**

Deux coupelles de plombage interdisent le démontage du compteur et permettent l'apposition de la marque de vérification primitive.

**Conditions particulières de vérification :**

L'erreur maximale tolérée en vérification primitive est égale à la moitié de l'erreur maximale tolérée en service.

Les odomètres NESTLE de type 593 000 sont dispensés de la vérification périodique.

**Dépôt de modèle :**

Un instrument a été déposé au Service des instruments de mesure, un autre est détenu par le mandataire.

**Annexe :**

Photographie n° 3767.

Pour le Ministre et par délégation :  
*le Directeur de la qualité  
et de la sécurité industrielles*  
Par empêchement du Directeur  
*le Chef du Service des instruments de mesure :*  
Pierre AUBERT.

**Le Directeur-Gérant : J. REY**  
102, Rue de la Tour, 75016 PARIS

**Grande Imprimerie de Troyes**  
130, Rue Général-de-Gaulle, 10001 TROYES CEDEX

N° d'inscription : 59.257 à la Commission paritaire des Publications et Agences de Presse

Dépôt légal n° 6171 - 4<sup>e</sup> trim. 1980